

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération **N°2024-37 C**

objet **Annule et remplace la délibération n°2024-22 C du 12 avril 2024 – Autorisation de lancer une consultation pour la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective pour l'exploitation du nouveau centre de tri de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 28 juin 2024
- Date de publication : le 12 juillet 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le 05 juillet 2024 à 14 h 30 salle de réunion de la Maison du Lac, 572 Route d'Aiguebelette, 73470 NANCES sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 22

- Etaient présents : 20

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	BOURGEOIS Florence
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	DRIVET Jean-Marc
	LE GUELLEC Gwénaëlle
	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	JACOB Christian

Délégués participant en visio : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 14

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; GIRARD Marc ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; FRAISSARD Jean-Claude ; BRUNIER Thierry ; RUFFIER-LANCHE René

Délégués absents : 3

LEOUTRE Jean-Marc ; MAITRE Florian ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération **N°2024-37 C**

objet **Annule et remplace la délibération n°2024-22 C du 12 avril 2024 – Autorisation de lancer une consultation pour la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective pour l'exploitation du nouveau centre de tri de Savoie Déchets**

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président, expose que, par délibération n°2024-22 C du 12 avril 2024, le Comité Syndical avait autorisé le lancement de la procédure formalisée n°2024-F02 pour la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective pour l'exploitation du nouveau centre de tri, pour une durée de deux ans.

En droit, il est de jurisprudence constante que toute personne publique peut, « à tout moment » et jusqu'au jour de la signature du marché, déclarer sans suite une procédure pour un motif d'intérêt général. Ce principe est inscrit aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande publique.

Par décision n°2024-004 D du 3 juin 2024, la consultation n°2024-F02 a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général exposé ci-après :

En effet, l'étude des pièces du dossier de la consultation n°2024-F02 a amené Savoie Déchets à redéfinir ses besoins suite à des erreurs constatées dans les exigences techniques des prestations ; il s'avère nécessaire notamment d'adapter le cahier des charges concernant la durée des accords-cadres et leur montant maximum. Aussi, l'intérêt général de Savoie Déchets l'a conduit à mettre fin à la procédure en cours avant la date limite de réception des plis.

En conséquence, il est proposé de lancer une nouvelle consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation des entreprises modifié en vue de la conclusion d'accords-cadres mono-attributaires (1 titulaire par lot) avec émission de bons de commande sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum pour la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective, pour une durée globale de 4 ans avec possibilité d'achat des engins au bout de 2 ans.

La consultation à initier est décomposée en 2 lots :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum sur 4 ans
01	Location de 3 chariots élévateurs à motorisation électrique avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective	500 000 € HT
02	Location de 2 chargeuses à motorisation thermique avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective	1 000 000 € HT

Pour les 2 lots confondus, le montant maximum est de 1 500 000 euros hors taxes sur 4 ans.

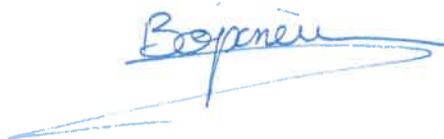
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;
Vu les statuts de Savoie Déchets ;
Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve de lancer une nouvelle consultation passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la location longue durée d'engins de manutention avec contrat d'entretien de type « full service » et maintenance corrective pour l'exploitation du nouveau centre de tri de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

